

Arguengy



BULLETIN MUNICIPAL
2023

SOMMAIRE

Le mot du maire Page 3

Vie municipale Page 5

Actualités Page 11

Etat Civil 2022 Page 12

Vie scolaire Page 13

Vie associative Page 21

Renseignements pratiques Page 28

Divers Page 34

LE MOT DU MAIRE



Le contexte de cette année 2022 a encore une fois été très particulier. La guerre a surgi sur le territoire européen avec ses atrocités pour le peuple Ukrainien. Nous avons subi et nous subissons encore les conséquences économiques de ce conflit. Ainsi, l'augmentation des coûts de l'énergie pose de véritables difficultés sur les finances de la commune et sur celles de tous les ménages. Nous avons réagi rapidement en appliquant des mesures permettant de réduire notre consommation énergétique. Les horaires de l'éclairage public ont été adaptés et un

diagnostic thermique de l'ensemble du parc immobilier de la commune sera effectué en 2023.

Des communes voisines ont été lourdement frappées par l'orage de grêle du 20 Mai, déplorant de nombreux dégâts sur des véhicules, des bâtiments et des cultures agricoles. Notre commune a été relativement épargnée par cet épisode. Néanmoins, nous déplorons, quelques dommages sur des cultures au Sud-Est de la commune. Des actions ont été menées pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales en agglomération.

Malgré ces raisons qui peuvent créer une morosité ambiante, notre commune poursuit sa route et continue à vouloir être un lieu de vie épanouissant pour chacun. Ainsi, nous avons eu la joie de voir se concrétiser plusieurs de nos projets et de retrouver le sourire.

Parmi toutes les réalisations, je souhaite évoquer nos matinées citoyennes que j'apprécie particulièrement. Ces actions permettent de réaliser des travaux d'entretien à moindre coût et ce, dans une ambiance amicale. Je remercie l'équipe municipale pour l'organisation et l'ensemble des participants.

La commune rurale est un lieu de partage et de convivialité. Ce dynamisme est important pour cultiver l'esprit d'appartenance qui m'est cher.

Notre école voit son effectif conforté par la fréquentation de 59 enfants. Cette réussite, nous la devons à une équipe enseignante et périscolaire solidaire, indulgente et soucieuse du travail accompli. Un grand merci pour votre investissement au service de nos chers enfants.

Notre commerce contribue également à l'attractivité de notre commune. Stéphanie et Nicolas ont parfaitement réussi leur intégration et ont su répondre aux attentes de la population. Je m'en réjouis, la clientèle est au rendez-vous. Bravo à vous.

L'esprit de village ne serait rien sans son tissu associatif. Je félicite l'ensemble des bénévoles qui œuvrent dans nos associations en proposant des événements fédérateurs. Je soutiens et remercie chaleureusement l'équipe de portage du repas méridien pour leur bienveillance. Ce service permet d'accompagner le maintien à domicile de 4 résidents de notre commune.

Depuis 2014, nous maintenons l'effort de désendettement. Depuis la construction de la salle de la Charmille, l'ensemble des projets sont réalisés en autofinancement. Malgré le contexte qui nous oblige à toujours plus de rigueur budgétaire, nous allons poursuivre nos investissements. L'objectif est de boucler les budgets sans alourdir les finances de la commune. Aussi, plusieurs projets sont en cours.

La concrétisation de la voie douce Arquenay-Meslay sera effective pour l'été. Le démarrage des travaux est prévu au début du deuxième trimestre.

Les consultations sont en cours pour le programme de finitions du lotissement des Noyers. Il ne reste plus qu'une parcelle disponible à la vente. Nous sommes en bonne voie et les travaux devraient commencer en Juin. Dans le même temps, la sécurisation d'un cheminement piéton sera réalisée.

Nous menons la réflexion concernant la création du nouveau lotissement "Plantéa" sur le site de l'ancien terrain de football. Pour préparer l'avenir, nous avons également décidé l'acquisition des parcelles du Frêne afin d'y implanter un futur secteur pavillonnaire.

L'année sera donc l'occasion pour chacun de nous de bénéficier de nouveautés dans la commune. Nous sommes toujours à votre écoute et espérons à chaque fois répondre au mieux à vos attentes.

Mesdames, Messieurs, chères habitantes, chers habitants, je vous adresse à tous mes vœux de santé et de réussite pour cette nouvelle année 2023. J'espère que chacun d'entre vous dans notre commune trouvera le lieu de son épanouissement. Comme l'a dit l'abbé Pierre : « Un sourire coûte moins cher que l'électricité, mais donne autant de lumière. »

Alors, compensons nos économies d'électricité par nos sourires et il continuera à faire bon vivre dans notre commune ! Merci à vous pour vos sourires, je vous offre le mien avec plaisir pour cette nouvelle année !

Jérémy BERTREL

VIE MUNICIPALE

SUBVENTIONS VERSEES

ASSOCIATIONS	Subventions 2022
Amicale des Pompiers	100,00 €
Classe découverte - école d'ARQUENAY	1 400,00 €
Association parents élèves - école d'ARQUENAY	350,00 €
Classe découverte APEL du RPI Bazougers/La Bazouge - Demande pour 6 élèves x 38 €	228,00 €
Classe découverte Ecole Notre Dame - Meslay Demande pour 5 élèves x 38 €	190,00 €
UDOGEC	430,00€
Association des Randonneurs d'Arquenay	200,00 €
Club des Aînés du Village Fleuri	200,00 €
Comité des Fêtes	200,00€
Réserve pour subventions exceptionnelles	1 000,00 €

TRAVAUX REALISES EN 2022

ECOLE

Les effectifs de l'école ont augmenté depuis quelques mois. Les enfants de classe maternelle sont les utilisateurs les plus nombreux et leur besoin d'espace est également plus important que pour les élèves de primaire. L'équipe enseignante a souligné la « petitesse » de la salle de classe de maternelle.

L'idée retenue est de créer une liaison intérieure entre le bâtiment du dortoir et le bâtiment des classes afin d'optimiser l'utilisation de l'ensemble des locaux, et de mettre aux normes les sanitaires. Cette ouverture permettra une circulation en toute sécurité des élèves sans avoir à sortir du bâtiment.

Ce programme de travaux prévoit également :

- Le remplacement de certaines menuiseries extérieures devenues vétustes et énergivores.
- L'aménagement de placards dans le bureau de direction.
- L'aménagement de la cour autour de l'escalier en colimaçon.

MAIRIE

Remplacement des menuiseries extérieures de l'étage de la mairie

VOIRIE

La municipalité a, depuis plusieurs années, souhaité intégrer des cheminements piétons dans les projets d'urbanisation. Dans le cœur de l'agglomération, certaines zones de ce cheminement sont dangereuses et nécessitent des aménagements.

- Rue de la Gare : à partir du giratoire et jusqu'au n°5 de la rue, le trottoir est très étroit du côté droit et presque inexistant du côté gauche. L'objectif est de créer un trottoir du côté gauche de la voie (dans le sens giratoire → sortie d'agglomération)
- La création d'un plateau surélevé dans la rue des Acacias au droit du Chemin du Cerisier afin de réduire la vitesse des véhicules arrivant dans l'agglomération et de sécuriser la traversée des piétons dans cette rue, entre l'allée de l'Etang et le Chemin du Cerisier.
- La sécurisation des abords de l'école.



Le montant total des travaux s'élève à 37 902 € HT financé par :

- DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour 13 818 €.
- Produits des amendes de police pour 5 848 €
- Plan de Relance de la Région pour 7 580 €

RETROSPECTIVE DES ACTIONS 2022

MATINEE CITOYENNE DU 25 AVRIL 2022

Sur cette première journée citoyenne l'activité s'est concentrée autour de l'étang, remise en état des tables et de l'abri, de la taille de haie, le démontage du ponton et le sablage des allées de l'aire de jeux.



MATINEE CITOYENNE DU 8 OCTOBRE 2022

Dans cette seconde édition, la suppression et la taille d'arbres autour de l'étang, suppression des piliers du ponton et la fin du sablage sur l'aire de jeux.



DISTRIBUTION DE BRIOCHES

Le samedi 15 janvier, le contexte sanitaire n'ayant pas permis d'organiser la traditionnelle après-midi récréative, les membres de la commission sociale et du conseil municipal ont procédé à une distribution de brioches à destination de nos aînés.

CHANTIER ARGENT DE POCHE

Le dispositif donne la possibilité pour les jeunes de 16 à 18 ans du Pays de Meslay-Grez, d'effectuer des petits chantiers de proximité pour l'amélioration de leur cadre de vie à l'occasion des congés scolaires.

Les jeunes qui participent aux chantiers reçoivent une indemnité de 15€ par jour, la durée du travail est limitée à 3 heures par jour.

Les chantiers doivent avoir un caractère éducatif et formateur pour les jeunes, dans une démarche citoyenne. Ils doivent participer à l'amélioration du cadre de vie des jeunes.

La cellule départementale Ville Vie Vacances de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) émet un avis pour l'agrément de chaque projet de chantier local. Cet agrément permet l'exonération de charges sociales.

Les chantiers sont destinés aux jeunes du Pays de Meslay-Grez, néanmoins chaque mairie peut choisir si elle souhaite n'accueillir que des jeunes de sa commune ou si elle accepte tous les jeunes du Pays de Meslay-Grez

3 chantiers ont eu lieu en 2022 aux vacances de printemps et d'été.

Pour chaque chantier, 2 jeunes de la commune ont aidé à l'entretien des espaces verts de la commune.

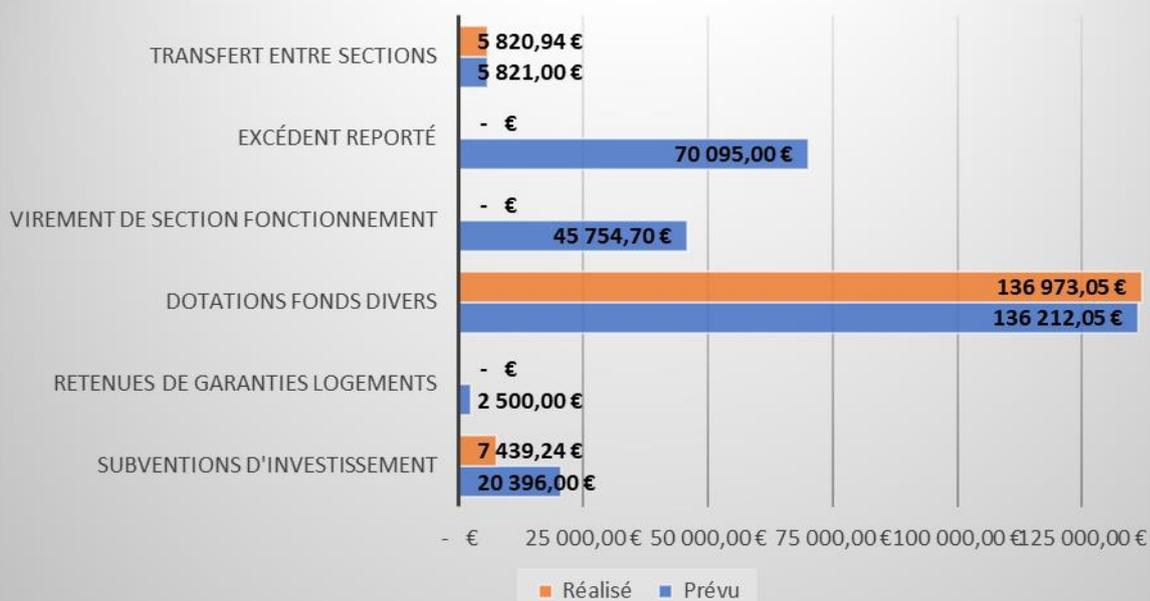


FINANCES COMMUNALES

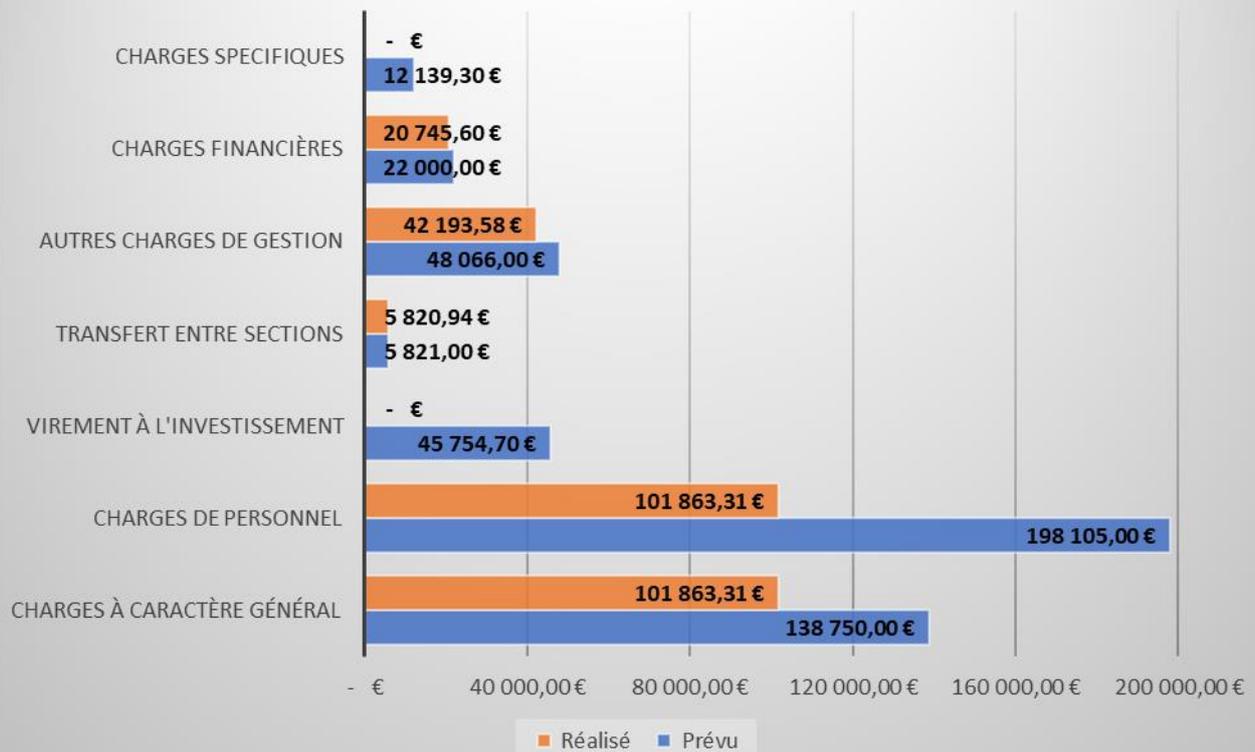
BUDGET 2022 DEPENSES D'INVESTISSEMENT



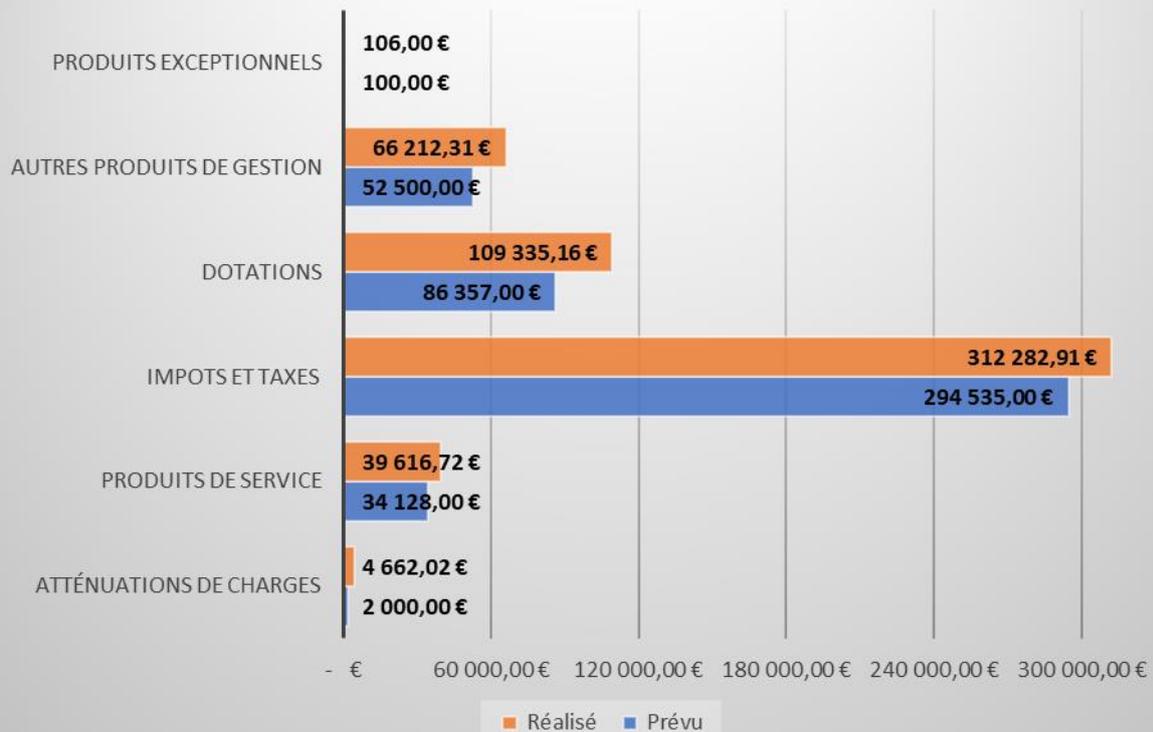
BUDGET 2022 RECETTES D'INVESTISSEMENT



BUDGET 2022 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



BUDGET 2022 RECETTES DE FONCTIONNEMENT



TRAVAUX ENVISAGES EN 2023

LIAISON DOUCE ARQUENAY-MESLAY

La Communauté de Communes envisage la réalisation d'une liaison douce entre Arquenay et Meslay du Maine. Les démarches sont engagées. La municipalité a déjà fait l'acquisition foncière et sera partenaire de la Communauté de Communes dans ce projet.

LOTISSEMENT DES NOYERS

Il est prévu la réalisation de la seconde phase, ainsi que la sécurisation d'un cheminement piéton.

ENTRETIEN DES CHEMINS

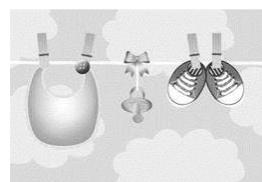
Curage ponctuel de fossés.



ÉTAT CIVIL 2022

ILS SONT NÉS

Romane PERCHE	09 janvier
Lyllio LACOUCHIE	25 janvier
Naëvia MANCEAU HUBERT	31 janvier
Léo AMARA	19 février
Gabin DODIER	21 février
Mila GENDROT VAIDIE	03 mars
Emmy RENIER	03 mai
Anaëlle LANDAIS	04 mai
Louis BODAN	01 juin
Enguerran SOYER	06 juillet
Liam ONFRAY	13 juillet
Zélia JANVIER	23 septembre
Louis NORMAND	10 octobre
Julia DESNOS	15 novembre



ILS SE SONT DIT "OUI"

Thibault MARAQUIN et Maëlys DE BAUDUS	16 juillet
Gaël SABIN et Anne-Charlotte KERJAN	13 août



ILS NOUS ONT QUITTÉS

Jean-Louis KERLOC'H	22 mai
Alain CHOPLAIN	13 décembre



Une année à l'école d'Arquenay

Depuis la rentrée de septembre, l'école compte 59 élèves répartis sur 3 classes :

Les maternelles avec Mme Millet

Les CP-CE1-CE2 avec Mme Launay

Les CM1-CM2 avec Mme Bourd

Petits retours sur deux temps forts de l'année scolaire 2021-2022.

Notre traditionnelle journée du carnaval où les élèves passent leur journée dans leur plus beau costume ; les maitresses ont même joué le jeu.



Une classe découverte sportive pour l'ensemble des élèves de l'école.
Du 27 juin au 1^{er} juillet 2022, tous les élèves de l'école se sont rendus au bois du Tay pour réaliser leur classe découverte avec l'USEP. Les élèves de CM1-CM2 y sont allés en vélo en réalisant une petite escale à Ste Suzanne et à Torcé Viviers en Charnie. Près de 65km en vélo ont été réalisés avant de retrouver les élèves de Maternelle-CP-CE1-CE2 déjà arrivés quelques jours plus tôt.



Au programme lors de cette classe découverte : de la course d'orientation et tir à l'arc dans les bois



Découverte du kin-ball



Du vélo tout terrain dans les bois mais aussi un travail sur la maniabilité de l'engin roulant



Découverte de la boccia et de la pétanque.



Une randonnée contée en forêt : en se promenant, les élèves de maternelle rencontraient des élèves de CM1-CM2 leur offrant un temps de lecture à voix haute.



Balade en poney



Maitrise de son équilibre sur la slackline



En parallèle, plusieurs temps fort sur les notions de secourisme ont eu lieu.



Pour cette année scolaire 2022-2023, l'école a pour thème « l'art ». Au programme : Une exposition de l'ensemble des œuvres réalisées par les élèves à la fin de chaque période.



Le projet de la réalisation d'une fresque sur l'un des murs de l'école.
La préparation d'un spectacle musical qui regroupera plusieurs écoles du secteur avec l'intervention du DUMISTE Bénédicte Blouin.



Un projet danse pour les élèves du CP au CM2 avec Mayenne Culture et la présence d'une danseuse.

Le 15 décembre dernier, les élèves étaient heureux de proposer le retour du petit spectacle de Noël, interrompu depuis 2 ans à cause de la crise sanitaire. Le père Noël a pu consacrer un peu de son temps précieux pour apporter les cadeaux pour les classes.



L'école remercie l'APE pour leur participation active.

Visiter et contacter l'école

Vous venez de vous installer sur la commune ou votre enfant aura 3 ans en 2023, il est donc en âge de faire son entrée à l'école. Nous vous proposons de contacter l'école par téléphone ou par mail pour convenir d'un rendez-vous afin de vous faire visiter l'école et répondre à vos questions.

Téléphone de l'école : **02 43 98 65 88**

Mail de l'école : **ce.0530901s@ac-nantes.fr**

Les inscriptions se font directement à la Mairie avec votre livret de famille et le carnet de vaccination de l'enfant.

Pour les informations sur le périscolaire (garderie, cantine), vous devez joindre la mairie : **02 43 98 42 09**

Nous restons à votre écoute.

A bientôt

Cordialement

L'équipe enseignante

B.Bourd, directrice de l'école d'Arquenay

PÉRISCOLAIRE

Tarifs cantine	Accueil périscolaire	
Repas enfants : 3.95 €	Matin de 7h15 à 8h20 Soir de 16h10 à 18h30 (Goûter compris)	1.95 € à 2.00 € par enfant suivant le quotient familial
Repas adulte : 6.45 €	Il est désormais possible de solliciter un accueil dès 7 h le matin ou jusqu'à 18 h 45 le soir sur réservation préalable plusieurs jours à l'avance.	Le ¼ d'heure supplémentaire est facturé 0.55 €. Tout dépassement d'horaires non prévu sera facturé 1 €
Le repas qui n'aura pas été réservé sur le portail famille sera facturé 1 € de plus.		

Pour inscrire les enfants aux services périscolaires (cantine et accueil périscolaire), il est dorénavant nécessaire de s'inscrire sur le portail famille de la communauté de communes.

Attention : Voici l'adresse du nouveau site du portail famille :

<https://paysmeslaygrez.portail-familles.app>

ACCUEILS DE LOISIRS

La commune d'ARQUENAY a signé une convention avec les communes de :

- MESLAY DU MAINE
- BAZOUGERS

Les enfants domiciliés à ARQUENAY qui souhaitent fréquenter les accueils de loisirs de MESLAY DU MAINE ou de BAZOUGERS les mercredis et pendant les vacances scolaires bénéficient d'un tarif identique à celui des enfants domiciliés dans la commune d'accueil. La différence de tarif est prise en charge par la municipalité d'ARQUENAY.



VIE ASSOCIATIVE

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'association des parents d'élèves de l'école d'Arquenay est composée de parents bénévoles qui apportent leurs idées et leur aide pour mettre en place des actions et ainsi organiser des manifestations. L'objectif est de collecter des fonds pour contribuer financièrement aux projets pédagogiques des enseignants : cinéma, théâtre mais aussi classes découvertes...

Les temps forts de l'année :

Les illuminations de Noël/ vente de sapins

Vente de viennoiseries le dimanche matin

Vente de chocolats de Noël

Vente de brioches en janvier

La fête de l'école ...

Le bureau :

Présidente : Carolina PEREIRA

Vice-Président : Angeline BREHIN

Secrétaire : Melinda BRUNEAU

Vice-secrétaire : Adeline Chauveau

Trésorière : Elana BODAN

Vice trésorier : Anaïs DREUX



Nous avons besoin de vous, prenez soin de vous 😊.



LES AFN



Lors de la cérémonie du 11 novembre les anciens combattants des communes de Arquenay, Bazougers, et La Bazouge de Chémeré se sont retrouvés à Arquenay pour commémorer ensemble ce souvenir. A l'issue du dépôt de gerbe ils se sont retrouvés dans la salle de la charmille autour d'un bon repas préparé par Nicolas et Stéphanie du Bar d'Arq à Arquenay.



LE CLUB DES AINÉS

Cette année, les Aînés ont repris ou ont continué leurs différentes activités :

Le lundi de chaque semaine, les boulistes se retrouvent sur le terrain à partir de 13 h 30.

Les amateurs de belote se réunissent à la salle de la Charmille chaque jeudi après-midi.

Le second jeudi de chaque mois, la belote est toujours d'actualité, mais d'autres jeux de société sont proposés, ainsi que des jeux d'extérieur quand la météo le permet.

Les balades découvertes (maxi 5 km) ont repris le 3ème jeudi de chaque mois.

La révision informatique est programmée le 1er lundi de chaque mois, les « anciens élèves » se retrouvent pour affiner leurs connaissances.

Après 2 années d'interruption et pour le bonheur des amateurs le concours de belote existe à nouveau.

Un atelier déco florale est proposé, il sera ponctuel avec un thème défini (Noël, Pâques...).

La formation informatique plébiscitée est à nouveau sur les rails.

Comme l'an dernier et au même endroit, les aînés se sont réunis autour du traditionnel repas de Noël.

Vif succès pour le concours de belote organisé traditionnellement par les aînés



Cette année le concours de belote a repris ses droits, les amateurs « d'atout, tierce, carré etc.» se sont donnés rendez-vous le 18, 19 et 20 novembre à la salle de la Charmille.



Traditionnellement les aînés se retrouvent pour fêter Noël, cette année encore ils ont partagé un délicieux repas dans une ambiance conviviale ; les chanteurs habituels Monique et Yves ont réjoui les convives.



LES RANDONNEURS D'ARQUENAY

L'association compte une cinquantaine de membres venant d'Arquenay et des environs. Des randonnées en Mayenne et dans les départements limitrophes sont proposées le lundi (de 12 à 14kms) et le mercredi de (8 à 9 kms) et au printemps, des randonnées à la journée sont également proposées. Les circuits sont accessibles à tous et toutes et permettent de découvrir les sentiers mayennais et ceux des alentours. Il est important que ces activités se déroulent toujours dans un esprit convivial et participatif.

Divers séjours allant de 3 ou 4 jours à une semaine sont également proposés.

Pour 2022 :

- En janvier, séjour raquettes dans le Cantal
- En mai, séjour à Tréguier
- En juin, séjour dans les Vosges
- En septembre, tour de la Mayenne, 3^{ème} partie de Pontmain à Port Brillet (environ 150 kms du dimanche au vendredi)



Et cette année, début septembre, en collaboration avec le comité des fêtes d'Arquenay, l'association a proposé pour la 1ère fois une rando nocturne avec 98 participants. L'association remercie le comité des fêtes d'Arquenay qui a gracieusement accepté de prêter les barnums pour cette manifestation.

Renseignements : Roger Guesdon **02 43 02 34 35**
Francis Nozahic **02 43 98 69 42**

LE COMITÉ DES FÊTES

Les manifestations 2023 :

- Samedi 1^{er} avril : Chasse aux œufs de Pâques avec les enfants de la commune
- Samedi 13 mai : Lâcher de truites
- Dimanche 14 mai : Concours de boules
- Samedi 2 septembre : Fête communale (Moules-Frites)
- Vendredi 1^{er} décembre : Soirée de mise en lumière du bourg et châtaignes grillées

Infos pratiques :

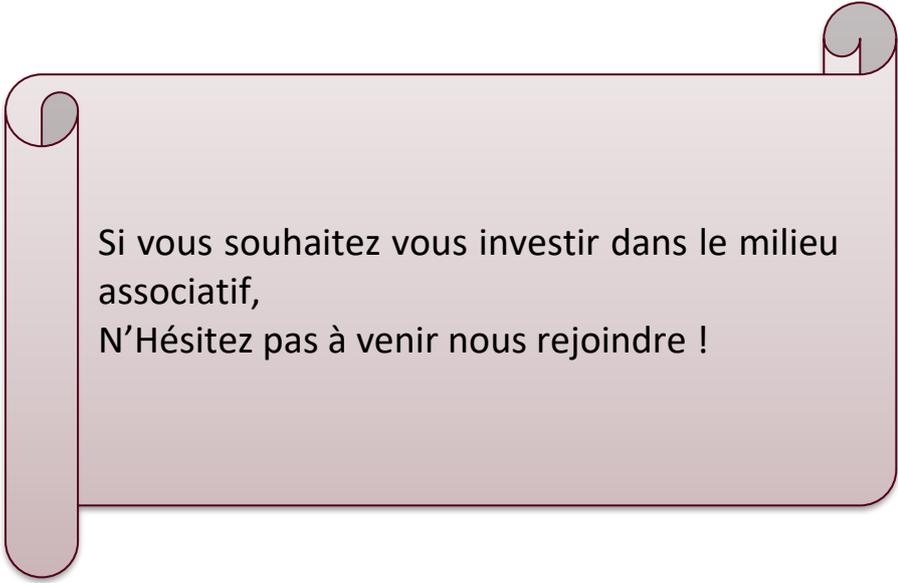
Pour vos fêtes, il vous est possible de louer les tables et bancs du Comité des Fêtes.

Tarif : 3 € l'ensemble (1 table et 2 bancs)

Renseignements et réservations auprès de :

Mme LANDELLE : **06.87.77.35.14**

Mme BERTREL : **06.28.72.00.03**



Si vous souhaitez vous investir dans le milieu associatif,
N'Hésitez pas à venir nous rejoindre !

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

MAIRIE

1 place de l'Eglise, 53170 ARQUENAY

02.43.98.42.09

mairie.arquenay@orange.fr

Site internet : arquenay.mairie53.fr

 : Comm' Arquenay

HORAIRE :

Lundi, jeudi : 9h15-12h30 / 14h15-17h30

Vendredi : 9h15-12h30 / 14h15-18h00



BOITE AUX LETTRES

La boîte aux lettres, située devant le commerce "Le Bar d'Arq" est relevée tous les jours à 9h.

BIBLIOTHÈQUE

11 place de l'Eglise, 53170 ARQUENAY

Tel : **02.43.02.63.08**

Horaires d'ouverture :

Mardi : 16h00 à 18h00

Samedi : 10h00 à 12h00

LES BONS GESTES ET LES BONNES PRATIQUES

Les bons gestes et les bonnes pratiques

Quelques petits rappels qui rendent la vie en collectivité plus agréable :

- Vous souhaitez garder vos pieds de mur propres : PENSEZ AU DESHERBAGE
- Vous ne souhaitez pas payer d'amende : EVITEZ les DEPOTS SAUVAGES aux abords de l'espace propriété ou sur le territoire communal

- Vous avez un chien : Ne laissez pas ses déjections en prévoyant leur ramassage
- Votre remorque est pleine pour la déchèterie : Pensez à mettre une bâche ou un filet

Avec tous ces bons gestes, votre commune restera propre et nous vous en remercions

DIVAGATION ANIMAUX

Il est expressément défendu de laisser les chiens et chats divaguer sur la voie publique, seuls et sans maître. Les chiens et chats errants saisis sur le territoire de la commune, sont conduits à la S.P.A. de LAVAL. En outre, les propriétaires, locataires, fermiers ou métayers ont le droit de saisir ou de faire saisir par un agent de la force publique, les chiens et chats errants dans les propriétés dont ils ont l'usage afin qu'ils soient conduits à la S.P.A.

SALLE DE LA CHARMILLE



La salle principale a une surface de 200 m². Dans sa configuration maximum, avec l'ajout de la salle des associations, la surface est portée à 250 m². Elle peut contenir 200 personnes.

Tarif suivant le type de prestation	Commune	Hors commune
-------------------------------------	---------	--------------

PARTICULIERS

Vin d'honneur	180 €	230 €
Journée	300 €	400 €
Week-end 2 jours	400 €	550 €
Week-end 3 jours	500 €	700 €
Saint Sylvestre	750 €	950 €
Petite location sur jour ouvré (réunion, sépulture, ...)	90 €	115 €
Caution salle	1300 €	

ASSOCIATIONS

Associations locales (manifestation à but lucratif) :		
- Première location dans l'année civile	Gratuit	Tarifs particuliers
- Seconde location dans l'année civile	150 €	
- Location supplémentaire dans l'année civile	300 €	
Associations locales (manifestation à but non lucratif)	Gratuit	

OPTIONS

Location vidéoprojecteur	50 €
Caution vidéoprojecteur	500 €
Salle des associations (en supplément de la grande*)	50 €

Les demandes de location sont à effectuer directement à la mairie. Un état des lieux est effectué avant et après avec les locataires.

* La salle des associations ne peut être louée seule.

ASSISTANTES MATERNELLES DE LA COMMUNE

Liste fournie par le conseil départemental de la Mayenne

Nom	Prénom	Adresse	Code Postal	Commune	Téléphone
LANDELLE	Josiane	2 IMPASSE DE L'ETANG	53170	ARQUENAY	0243023635
OGER	Vanessa	8 RUE DES NENUPHARS	53170	ARQUENAY	0243374296
OLIVIER	Laëtitia	33 RUE DE LA GARE	53170	ARQUENAY	0633391583
VEILLE	Mickaëla	1 CHEMIN DU BORDEAU	53170	ARQUENAY	0243986379

ECLAIRAGE PUBLIC

Voici les informations concernant les horaires d'éclairage et les dates de coupure durant la période estivale.

Coupure totale du 15 mai au 1^{er} septembre (excepté les points lumineux de sécurité au rond-point et au carrefour de la place de l'église et de la rue des acacias)

Interruption entre 22h et 6h du 2 septembre au 14 mai.



Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : DP

Auvent, préau

• < 5 m² : aucune formalité

• < 20 m² : DP

• > 20 m² : PC

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

• < 20 m² : DP

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité

• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité

• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP

• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP

GARAGE

• < 5 m² : aucune formalité

• < 20 m² : DP

• > 20 m² : PC

• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP



PISCINE

• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité

• < 100 m² ouverte : DP

• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP

• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

PORTAIL DP

CABANE BOIS OU BÉTON

• < 5 m² : aucune formalité

• < 20 m² : DP

• > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

• < 5 m² : aucune formalité

• < 40 m² : DP

• > 40 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².

• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

ANIMATIONS 2022

Retour en images sur les Nuits de la Mayenne qui se sont déroulées fin juillet, avec la représentation de la pièce « Le malade imaginaire » d'après Molière revisitée par le Collectif Citron.



Arquenay

Réalisé par la Mairie d'Arquenay
Crédits photos et images : Mairie d'Arquenay